



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
16 décembre 2011
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 38^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 19 mai 2011, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Kelapile

Sommaire

Point 131 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-34516X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 131 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/65/519/Add.1)

1. **Le Président**, rappelant que la Secrétaire générale adjointe à la gestion a fait le point de la situation financière de l'Organisation lors de la 36^e séance de la Commission, le 12 mai 2011, dit que sa déclaration a été publiée sous forme de rapport du Secrétaire général (A/65/519/Add.1).

2. **M. Yamazaki** (Contrôleur) dit que depuis le 10 mai 2011 plusieurs pays ont intégralement versé les quotes-parts exigibles à divers titres, soit la Chine, Cuba, Panama, la République arabe syrienne, le Royaume-Uni et Samoa pour les tribunaux internationaux, la Mongolie et le Pakistan pour le budget ordinaire, la Belgique pour les tribunaux et le plan-cadre d'équipement, Saint-Kitts-et-Nevis pour le plan-cadre d'équipement et le Myanmar pour le budget ordinaire, le plan-cadre d'équipement et les tribunaux.

3. **M. Di Luca** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit prendre note de l'amélioration de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2010 et se félicite de la diminution des sommes dues à des États Membres, mais reste préoccupé par le montant des contributions dues au titre des opérations de maintien de la paix, qui s'élève à 1 716 milliards de dollars. Conscient que de nombreux États, en particulier des pays en développement, ont été durement touchés par la crise financière mondiale ou par des catastrophes naturelles, le Groupe souligne que la plupart des arriérés relatifs non seulement au maintien de la paix, mais également au budget ordinaire et aux tribunaux, sont le fait d'un petit groupe de pays développés. Qui plus est, un certain nombre d'États ayant des arriérés au titre du maintien de la paix sont des membres permanents du Conseil de sécurité, lesquels ont une responsabilité spéciale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le versement des contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition est une obligation imposée par la Charte des Nations Unies. Si cette obligation n'est pas respectée, les efforts réalisés par les États Membres et le Secrétariat pour rendre l'Organisation plus efficiente sont compromis, de même que l'exécution des mandats dont celle-ci est investie. Tous les États en mesure de

s'acquitter de leurs obligations financières doivent le faire dans les meilleurs délais.

4. Le Groupe est opposé à toute mesure unilatérale coercitive contraire au droit international qui rend difficile ou impossible pour certains de ses membres le versement de leurs contributions. Il s'inquiète en particulier de la clôture des comptes de plusieurs de ses membres, qui a perturbé leurs opérations et retardé le versement de leurs contributions. Il rappelle que le Gouvernement hôte est tenu de créer les conditions qui permettront aux États Membres de s'acquitter de leurs obligations à l'égard de l'Organisation et lui demande instamment de trouver rapidement une solution. Le caractère privé du système bancaire ne saurait servir d'excuse à l'absence d'initiatives dans ce domaine.

5. Il faut prendre des mesures plus énergiques pour que les pays ayant fourni des forces militaires ou de police soient remboursés en priorité, intégralement et dans les délais prévus. La plupart d'entre eux sont des pays en développement qui ne pourraient, sans aide, financer sur de longues périodes leurs contingents et l'entretien du matériel leur appartenant. Il faut reconnaître les sacrifices consentis par les nombreux nationaux de ces pays déployés sur le terrain et le dévouement dont ils font preuve.

6. **M. Kos** (Observateur pour l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Monténégro), des pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine et Serbie), ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, rappelle qu'il incombe à chaque État Membre de verser ses contributions intégralement, ponctuellement et sans condition. Versant près de 40 % de l'ensemble des contributions mises en recouvrement, les pays de l'Union européenne ne sauraient trop insister sur la nécessité pour l'Organisation d'utiliser les fonds de manière efficace, efficiente et transparente, surtout en période de crise financière généralisée, et de trouver un meilleur mode de répartition de la charge budgétaire. Il est important pour la gouvernance mondiale et l'efficacité du multilatéralisme d'instituer des modalités de financement qui soient efficaces, viables et équitables. L'architecture financière actuelle de l'ONU pourrait mettre en péril sa survie. Il est donc impossible de maintenir le statu quo.

7. L'Union européenne note avec satisfaction que la situation financière générale s'est améliorée et que le

nombre d'États Membres ayant versé le montant total de leurs quotes-parts de financement du budget ordinaire à la fin de 2010 a augmenté, mais elle reste préoccupée par l'importance des sommes restant dues à ce titre, qui s'élevaient à plus de 1,3 milliard de dollars au 10 mai 2011, en hausse de 40 % par rapport à l'année précédente. Un autre sujet d'inquiétude est la détérioration de la situation financière des opérations de maintien de la paix constatée à la fin de 2010 et le montant des contributions dues à ce titre au 10 mai 2011 (plus de 1,7 milliard de dollars). L'Union européenne demande donc à tous les États Membres de verser leurs quotes-parts pour que l'Organisation puisse s'acquitter de sa difficile mission et exécuter intégralement ses mandats de maintien de la paix. Elle note avec satisfaction que les dettes contractées jusqu'en février 2011 au titre des contingents et des unités de police constituées ont été payées.

8. Les soldes des missions terminées doivent être restitués aux États Membres sans plus attendre, comme l'exige le Règlement financier de l'Organisation. Il est inacceptable que ces fonds servent à combler les déficits découlant du non-paiement des quotes-parts de financement des missions de maintien de la paix en cours.

9. Bien que la situation financière des tribunaux internationaux se soit légèrement améliorée par rapport à l'année précédente, 133 millions de dollars de contributions leur restent dus, ce qui est inquiétant dans la mesure où leur stratégie d'achèvement des travaux peut s'en trouver compromise. Par ailleurs, l'Union européenne reste fermement convaincue qu'il faut mener à bien le plan-cadre d'équipement, pour le financement duquel 116 millions de dollars étaient dus au 10 mai 2011. Tous les États Membres doivent verser rapidement les contributions mises en recouvrement à ce titre, afin que l'échéance prévue pour l'achèvement du projet soit respectée.

10. **M^{me} Pakarati** (Chili), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que l'ONU doit disposer des fonds nécessaires à l'exécution de ses mandats. Certes, la situation financière s'est améliorée, mais d'importants arriérés subsistent en ce qui concerne tant le budget ordinaire que le budget de maintien de la paix. Sachant que les arriérés risquent d'empêcher l'Organisation de s'acquitter de ses mandats et de fonctionner de manière efficiente, le Groupe engage tous les États Membres, en particulier celui qui a régulièrement été redevable des sommes les plus importantes, à verser leurs

contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition. Il convient néanmoins d'accorder un traitement spécial aux pays qui ont été frappés par d'importantes catastrophes naturelles au cours de l'année écoulée. Certains membres du Groupe ont dû retarder leurs paiements en raison de problèmes budgétaires internes et de besoins sociaux pressants auxquels ils ont dû donner la priorité. D'autres ont réussi à s'acquitter de leurs obligations financières en temps voulu, mais non sans sacrifices.

11. Le Groupe se félicite des progrès enregistrés en 2010 et au début de 2011 en ce qui concerne le remboursement des sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel leur appartenant. Il note toutefois qu'un montant de 728 millions de dollars restait dû au 10 mai 2011. Il espère que le Secrétariat redoublera d'efforts pour rembourser intégralement et dans les meilleurs délais les sommes dues, mais il est conscient que les possibilités en la matière dépendent du versement ponctuel des contributions mises en recouvrement, une responsabilité qui incombe à tous les États Membres. Plusieurs pays du Groupe ont mis à la disposition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des contingents et du matériel dont ils ont assumé le coût pendant de longues périodes, au prix de lourds sacrifices.

12. Tout en jugeant encourageante la diminution des arriérés relatifs aux tribunaux internationaux constatée au 31 décembre 2010, le Groupe note qu'au 10 mai 2011 la situation s'était inversée; il espère que l'année 2011 s'achèvera sur un solde positif. Il s'inquiète vivement que cinq États Membres n'aient encore versé aucune contribution au plan-cadre d'équipement et encourage tous les États Membres à continuer d'appuyer le projet pour qu'il soit mené à bon terme dans les délais prévus. Il précise que plusieurs de ses membres ont versé la totalité des quotes-parts mises en recouvrement à ce titre.

13. Il faut donner aux États Membres les moyens de régler intégralement leurs contributions en temps voulu. C'est pourquoi le Groupe condamne toute mesure unilatérale contraire au droit international susceptible d'empêcher ses membres de verser leurs quotes-parts. Il est particulièrement préoccupé par le fait que les comptes bancaires de certains de ses membres aient été mystérieusement fermés. Rappelant que le pays hôte doit faire en sorte que tous les États Membres puissent exercer leurs fonctions

diplomatiques sans aucun obstacle, il demande que ce problème soit rapidement réglé.

14. **M. Cabactulan** (Philippines), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que si l'amélioration de la situation financière de l'ONU est encourageante, il est regrettable que des missions de maintien de la paix connaissent un déficit de trésorerie qui oblige à emprunter des fonds à des missions terminées. En dépit de difficultés économiques persistantes, les membres de l'ASEAN s'efforcent de s'acquitter de leurs obligations financières intégralement, ponctuellement et sans condition. Convaincu que l'efficacité de l'ONU dépend dans une large mesure de sa bonne santé financière et que ses problèmes financiers sont souvent imputables à un manque de volonté politique, l'Association demande instamment à tous les États Membres de prendre d'urgence les mesures voulues. De son côté, le Secrétariat doit continuer à rechercher des moyens novateurs et efficaces d'utiliser les ressources limitées dont il dispose, avec pour objectif une plus grande responsabilisation et des modalités plus efficaces d'obtention des résultats. Une présentation plus rapide des rapports financiers faciliterait le versement des quotes-parts dues par les États Membres. À ce propos, l'Association se félicite de la mise en place et du bon fonctionnement du portail qui permet aux États Membres de vérifier l'état des contributions mises en recouvrement.

15. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, juge préoccupant qu'une part importante des contributions mises en recouvrement pour financer les opérations de maintien de la paix n'ait toujours pas été réglée six jours seulement avant la fin de l'exercice, une situation qui nuit à l'exécution des mandats et compromet le remboursement des sommes dues aux pays ayant fourni des contingents. Le Groupe félicite les États Membres qui se sont acquittés de leurs obligations financières et demande instamment à tous les autres de verser leurs quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans condition.

16. Le Groupe apprécie les mesures prises par le Secrétariat pour améliorer l'information sur l'état des contributions communiquées aux États Membres, en particulier la mise en place du portail Web, mais il est préoccupé par le nombre de ses membres qui ont éprouvé récemment des difficultés à accéder aux services financiers du pays hôte, la clôture de comptes

bancaires ayant non seulement gêné les opérations courantes de leur mission, mais également fait obstacle au versement de leurs contributions à l'Organisation. Le Groupe demande instamment au pays hôte de trouver d'urgence une solution à ce problème.

17. **M^{me} Minigoulova** (Australie), parlant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations saluent les efforts réalisés par le Secrétaire général et les autres dirigeants pour instiller dans l'ensemble de l'Organisation le souci de la responsabilité et de la rigueur financières. Elles encouragent les États Membres à trouver un accord sur la question épineuse des missions de maintien de la paix terminées, jugeant le moment propice du fait que la situation de trésorerie de l'Organisation est relativement bonne et que les besoins de financement par prélèvement sur les comptes des missions terminées ont enfin diminué.

18. Les trois délégations restent préoccupées par le problème chronique des contributions non réglées. En dépit des contraintes fortes résultant de la situation économique et financière mondiale, les États Membres sont tenus d'appuyer l'exécution des mandats qu'ils ont donnés en s'acquittant des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.

19. **M. Cumberbatch** (Cuba), notant que la situation financière de l'Organisation s'est légèrement améliorée, juge remarquable que les arriérés les plus importants soient encore et toujours dus par un seul État Membre, celui-là même qui bénéficie de la plus importante distorsion résultant de la méthode utilisée pour établir le barème des quotes-parts. Les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières intégralement, ponctuellement et sans condition, à ceci près qu'il faut tenir compte de la situation particulière de ceux qui ont été touchés par de graves catastrophes naturelles au cours de l'année écoulée. Loin d'être à l'origine de la crise financière, la plupart des États qui ont vu leur capacité de paiement diminuer ces dernières années en sont les victimes.

20. En dépit des difficultés qu'elle rencontre en tant que pays en développement victime de la crise, Cuba continue de témoigner de son attachement au multilatéralisme en participant activement aux activités de l'ONU et en s'acquittant de ses obligations financières. Elle a versé l'intégralité de ses quotes-parts de financement du budget ordinaire, du plan-cadre d'équipement et des tribunaux internationaux et

la quasi-totalité de celles relatives au maintien de la paix pour l'exercice 2010/11, cela en dépit de l'embargo économique, commercial et financier imposé de manière injuste et criminelle par les États-Unis. Comme il lui est impossible d'utiliser le dollar des États-Unis ou de procéder à des virements directs, il lui faut subir les fluctuations des taux de change et passer par un intermédiaire. Les virements bancaires effectués par Cuba à des organisations internationales ont été bloqués à maintes reprises, même lorsqu'ils étaient libellés en euros. Cet embargo, qui est contraire aux normes juridiques internationales et à la Charte des Nations Unies, est pour Cuba le principal obstacle au développement durable. L'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises qu'il soit levé, mais en vain.

21. Le budget ordinaire, les budgets de maintien de la paix et ceux des tribunaux internationaux marquent un net déséquilibre en faveur des activités relatives à la paix et à la sécurité, au détriment du développement. Une réduction de 3 % du budget ordinaire a récemment été annoncée, mais la Commission est saisie de nouvelles propositions visant à établir des missions politiques spéciales, qui viendront réduire encore le rôle de l'Organisation dans le développement. Rappelant que ce sont toujours les couches sociales les plus défavorisées qui subissent de plein fouet l'impact des réductions budgétaires, la délégation cubaine réaffirme qu'il faut renforcer la composante développement des activités de l'ONU pour favoriser la paix et la sécurité : bien que le manque de développement économique et social soit la cause sous-jacente de nombreux conflits, les ressources prévues pour y remédier sont insuffisantes. Il serait possible de régler nombre de problèmes avec une fraction seulement du montant des dépenses militaires mondiales. Il est particulièrement remarquable que les États Membres qui prônent avec vigueur une réduction arbitraire du budget ordinaire de l'ONU sont les premiers à dépenser des millions de dollars dans de nouveaux conflits armés.

22. La délégation cubaine remercie le Secrétariat des mesures qu'il a prises pour faciliter le suivi des contributions, notamment en mettant en place un portail Web.

23. **M. Mokhtari** (République islamique d'Iran) dit que son pays, convaincu que les organisations internationales ont un rôle critique à jouer dans le monde moderne, s'est toujours efforcé de régler le

montant intégral de sa quote-part de financement des organisations dont il est membre pour que leurs activités ne soient pas gênées par le manque de fonds. Toutefois, il lui est devenu particulièrement difficile ces dernières années de rester ponctuel, non du fait de défaillances de sa part ou du manque de fonds, mais en raison des mesures de plus en plus restrictives prises unilatéralement à son endroit. Ainsi, le compte bancaire de sa mission permanente auprès de l'Organisation à New York a été fermé contre sa volonté et il a eu du mal à ouvrir un autre compte. Il n'a donc pas pu virer sa contribution au compte bancaire de l'Organisation comme il le faisait auparavant. L'orateur précise que son gouvernement a la ferme intention de trouver un autre moyen de verser ses quotes-parts, mais il tient à souligner qu'un pays hôte ne peut traiter les États Membres de manière sélective et doit éliminer tout obstacle au bon fonctionnement des missions permanentes.

24. **M. Lim** (Singapour) dit que sa délégation se félicite de l'amélioration de la situation financière de l'Organisation et du fait que par rapport à l'année précédente un plus grand nombre d'États Membres avaient versé leurs quotes-parts en totalité au 10 mai 2011. Elle est déçue toutefois qu'à cette date les arriérés relatifs au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix aient augmenté. Elle est sensible aux difficultés des pays qui subissent les effets de la crise financière mondiale ou de catastrophes naturelles, mais reste convaincue que les États Membres, en particulier ceux dont les quotes-parts sont les plus élevées, devraient faire davantage pour s'acquitter de leurs obligations financières, sans condition et de manière prévisible et ponctuelle. De son côté, le Secrétariat doit faire preuve de davantage d'efficacité et d'efficience dans l'emploi des ressources et la production de résultats. Il faut également renforcer la responsabilisation, qui ne concerne pas seulement l'Organisation mais relève aussi de la responsabilité personnelle.

25. **M. Sumi** (Japon) dit qu'il incombe à chaque État Membre de verser ses contributions statutaires intégralement et dans les délais prévus. Le Japon, qui s'est fidèlement acquitté de cette obligation, demande à nouveau au Secrétariat d'utiliser efficacement les ressources fournies par les États Membres et de trouver de nouveaux moyens d'être plus efficace, compte tenu des efforts consentis par les États Membres au niveau national. À cet égard, l'Assemblée générale devrait

passer au crible les propositions du Secrétaire général afin de fixer de manière réaliste le montant des ressources à affecter à l'exécution de tel ou tel mandat.

26. Le Gouvernement et le peuple japonais ont été très sensibles au soutien qu'ils ont reçu de la communauté internationale après le séisme dévastateur survenu récemment. Le Gouvernement met tout en œuvre pour que les zones touchées se relèvent rapidement. En dépit de cette situation sans précédent, le Japon reste déterminé à jouer un rôle actif en faveur de la paix et de la prospérité internationales et respectera fidèlement ses engagements internationaux. Il a notamment l'intention de régler 466 millions de dollars de contributions statutaires le 2 juin 2011 au plus tard, en sus des 728 millions de dollars qu'il a déjà versés depuis le début de l'année.

27. **M. Park** Chull-joo (République de Corée), prenant note de l'amélioration de la situation financière de l'Organisation, dit que les États Membres sont tenus de doter celle-ci des ressources nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'un de ses plus importants mandats. C'est pourquoi son gouvernement s'est efforcé de régler ses contributions statutaires aux opérations de maintien de la paix intégralement, ponctuellement et sans condition, en dépit des difficultés financières dues à la conjoncture économique mondiale. Il mettra tout en œuvre pour verser ses arriérés de contributions le plus rapidement possible, et pour régler toutes les autres contributions statutaires dans les délais prévus.

28. Étant donné que les budgets des opérations de maintien de la paix ont sensiblement augmenté au cours de la décennie écoulée et que l'enveloppe de 7,6 milliards de dollars demandée pour l'exercice 2011/12 représente une lourde charge pour les États Membres, il faut veiller en priorité à accroître l'efficacité, améliorer la gestion et faire le nécessaire pour réduire la sous-utilisation des crédits alloués aux opérations.

29. **M. Prokhorov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation juge encourageants les signes d'amélioration de la situation financière de l'Organisation que donne l'évolution du montant des liquidités, des contributions non réglées et des sommes dues à des États Membres. Bien que parmi ces derniers beaucoup connaissent une situation économique et financière difficile, le nombre de ceux qui ont versé le montant total de leurs quotes-parts a été plus élevé

en 2010 qu'en 2009. Il faut leur rendre hommage et inviter les autres à suivre leur exemple. Comme d'habitude, l'essentiel des contributions non réglées est dû par un petit groupe de pays. Le non-respect des obligations financières contractées à l'égard de l'Organisation risque d'avoir une incidence négative sur ses activités et sa capacité d'obtenir des résultats.

30. Les améliorations constatées sont d'une maigre consolation si l'on considère le montant des sommes dues à des États Membres, le déficit de trésorerie de plusieurs missions de maintien de la paix en activité et le recours persistant à des avances internes provenant des comptes des missions terminées. La délégation russe insiste une nouvelle fois sur l'obligation qu'impose la Charte des Nations Unies de verser les quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans condition. Elle compte que les États Membres mettront tout en œuvre pour régler leurs arriérés afin que l'Organisation soit en mesure d'exécuter les programmes et projets qu'ils ont approuvés et de faire face aux défis et menaces éventuels.

31. Ayant accepté d'assumer une charge financière alors qu'ils connaissent des difficultés économiques, les États Membres sont en droit d'exiger du Secrétariat une planification rationnelle des ressources et une évaluation réaliste des moyens matériels et humains nécessaires à l'exécution des mandats approuvés. Enfin, la délégation russe tient à redire combien elle apprécie la création du portail Web qui permet aux États Membres d'obtenir des renseignements à jour sur l'état de leurs contributions.

La séance est levée à 11 h 25.